

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée en acquérant cet appareil, qui nous le souhaitons, vous apportera une entière satisfaction.

AVANT D'EFFECTUER LA MOINDRE OPERATION D'INSTALLATION, D'ENTRETIEN OU DE DEPOSE, VEUILLEZ LIRE TRES ATTENTIVEMENT CETTE NOTICE. EN CAS DE NON RESPECT DES INDICATIONS PORTEES DANS CETTE NOTICE, LE FABRICANT NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES CORPORELS ET / OU MATERIELS SURVENUS.

1 - PRECAUTIONS GENERALES

□ Sécurité

- Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.
- Ne pas employer l'appareil à un usage différent de celui pour lequel il est conçu.
- S'assurer que l'appareil n'a subi aucun dommage.
- Un moyen de déconnexion doit être prévu dans les canalisations fixes conformément aux règles d'installation.
- Avant toute intervention sur l'appareil, couper l'alimentation électrique.
- Afin d'éviter toute inversion de tirage, les appareils à combustion doivent être installés en respectant rigoureusement leurs règles de mise en oeuvre, notamment en termes d'évacuation des gaz brûlés et d'amenée d'air neuf.
- En cas d'inutilisation, déposer l'appareil.
- Ne pas utiliser l'appareil au delà de 40°C.

2 - CARACTERISTIQUES ET COMPOSANTS

Le KERIOS est un caisson conçu pour assurer la ventilation d'un logement individuel de type F2 à F7 équipé d'une cuisine et jusqu'à 5 sanitaires. Le principe en est :

- Extraction dans les pièces techniques (cuisine, SdB, WC, buanderie) via des bouches reliées au caisson par un réseau de gaine.
- Introduction d'air neuf par des entrées d'air dans les pièces principales.

□ Caractéristiques techniques certifiées

Le KERIOS est certifié NF VMC
N° d'identification du référentiel : NF 205



- Aérauliques (respect de l'arrêté du 24/03/82).

	Cuisine	Sanitaires 15 m³/h	Sanitaires 30 m³/h
Petite vitesse	45 à 58 m³/h	15 à 18 m³/h	30 à 36 m³/h
Grande vitesse	≥ 135 m³/h	15 à 21 m³/h	30 à 42 m³/h

- Acoustique (respect de la NRA) :
La puissance acoustique en petite vitesse dans la cuisine $L_w = 34$ dB(A).
- Consommation électrique :
La consommation = 23 W-Th-C (*).
(*): Fonctionnement réparti sur 22 h/jour en petite vitesse et 2h/jour en grande vitesse.

La marque NF VMC garantit également que cet appareil a été conçu dans le respect des règles de sécurité des appareils électrodomestiques.

□ Domaine d'emploi

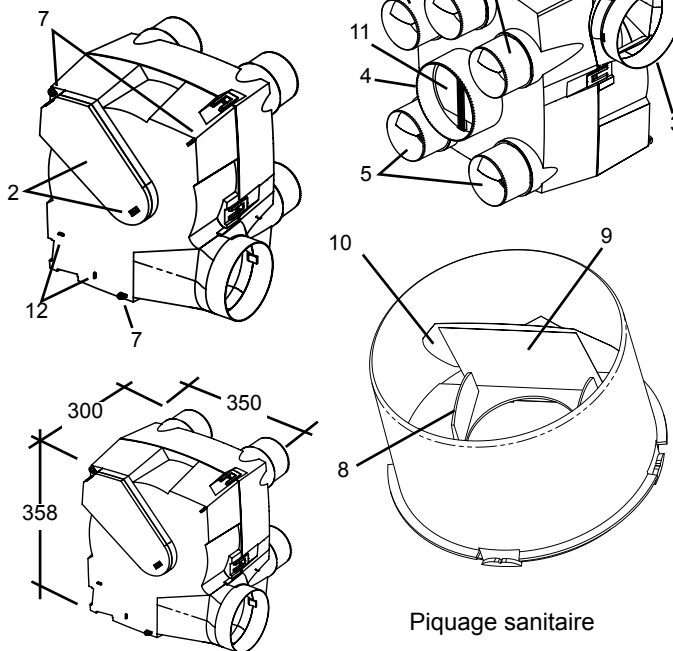
Le KERIOS convient aux habitations comportant jusqu'à :
5 sanitaires (*) avec au maximum 2 salles de bain (ou douche)
4 sanitaires (*) avec au maximum 3 salles de bain (ou douche)
(*): Sanitaire : toute pièce équipée d'un point d'eau hors cuisine

□ Caractéristiques du motoventilateur

Alimentation monophasée 230 V - 50 Hz
Puissance max : 46 W
Turbine à réaction - Moteur 2 pôles.

□ Composants

- Enveloppe (1).
- Boîtier de raccordement électrique (2) avec système de verrouillage.
- Piquage de rejet Ø125 mm (3).
- Piquage d'extraction cuisine Ø125 mm (4).
- Piquage d'extraction sanitaire à régler Ø80 mm (5).
- Piquage d'extraction sanitaire préréglé 30 m³/h Ø80 mm (6).
- Crochets de suspension (7).
- Obturateur (8).
- Volet STAB (9).
- Volet 15/30 (10).
- Volet cuisine (11).
- Support notice (12).
- Poignée (13).



3 - INSTALLATION

□ Positionnement du caisson

Installer le caisson :

- A l'abri des intempéries (combles ou local technique).
- Pendu ou posé (sur un matelas de laine de verre).
- En position la plus centrale par rapport aux bouches.
- Au dessus d'une pièce technique si possible.

□ Bouches d'extraction

Positionner les bouches :

- Dans chaque pièce technique.
- Sur mur ou plafond.
- Le plus loin possible de la porte d'accès à la pièce tout en restant à 10 cm au moins de toute paroi voisine.

Utiliser des bouches compatibles avec le caisson :

- Sanitaires, buanderie : BS 80, BSA 80 B ou TP 80 P.
- Cuisine : BC 125, BSA 125 B ou TP 125 P.

□ Entrées d'air

Installer des entrées d'air autoréglables :

- Certifiées NF.
- Dans chaque pièce principale.
- En menuiserie ou maçonnerie.
- Dont la somme des modules, par pièce principale, doit être égale aux valeurs indiquées ci-dessous :

Type de logement	Séjour	Autres pièces principales
F2 - F3	60 m ³ /h	30 m ³ /h
F4 - F5	45 m ³ /h	30 m ³ /h
F6 et plus	45 m ³ /h	22 m ³ /h

□ Réglage des piquages sanitaires

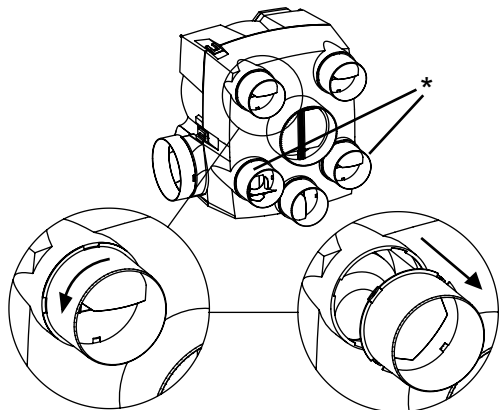
Avant de raccorder les conduits, les piquages sanitaires non pré-réglés d'usine doivent être configurés (15 ou 30 m³/h) en fonction de leur destination et comme indiqué ci-dessous :

Logement	SdB	WC unique	WC multiples	Buanderie
F2	15	15	15	15
F3	30	15	15	15
F4 et plus	30	30	15	15

Les piquages inutilisés doivent rester obturés à l'aide des bouchons fournis.

- Démontage / Remontage des piquages sanitaires

Pour le démonter, faire faire une rotation au piquage (sens anti-horaire) jusqu'en butée, il est alors déverrouillé et devient amovible (voir schéma ci-dessous).



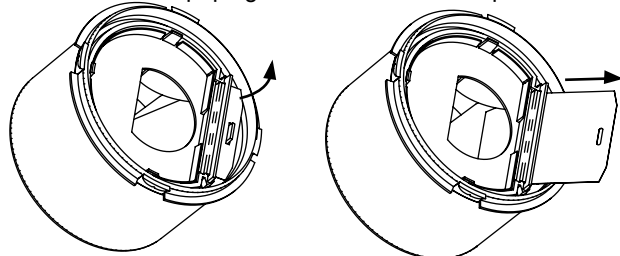
(*) Piquages pré-réglés d'usine à 30 m³/h

Pour le remonter, répéter les opérations en sens inverse, une butée permet de stopper la rotation (sens horaire), le piquage est alors verrouillé

- Réglage à 15 m³/h

Relever le "Volet STAB" à l'arrière du piquage

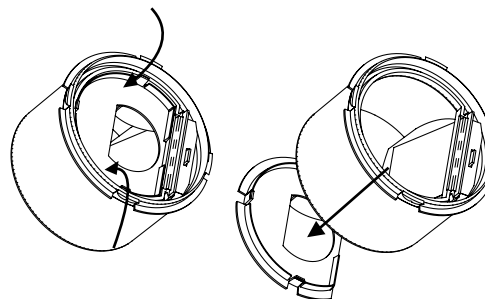
Tirer fermement pour l'extraire complètement



- Réglage à 30 m³/h

Pousser sur l'obturateur à l'arrière du piquage

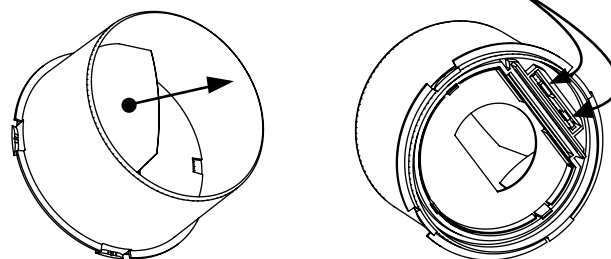
Retirer l'obturateur complètement



Attention : quelque soit le réglage réalisé, vérifier que le "volet 15-30" est bien en place en tirant légèrement jusqu'en butée.

Tirer légèrement sur le "volet 15-30"

Le "volet 15-30" doit être au fond de son logement



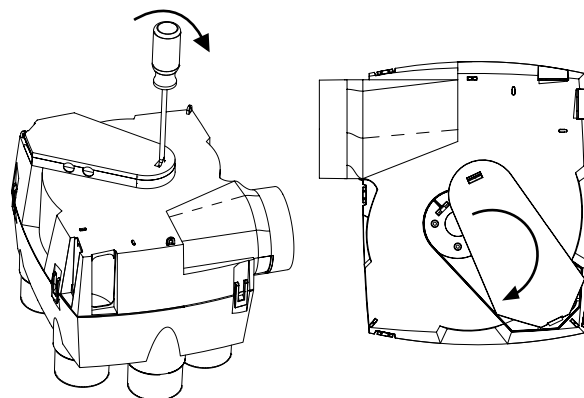
□ Réseau de gaine

Réaliser le réseau de gaine en respectant les points suivants :

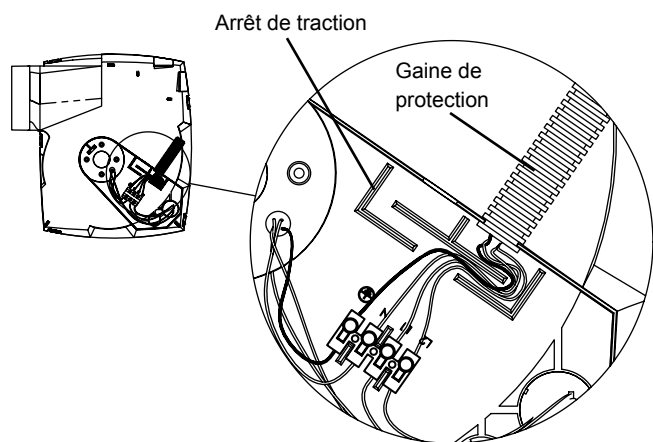
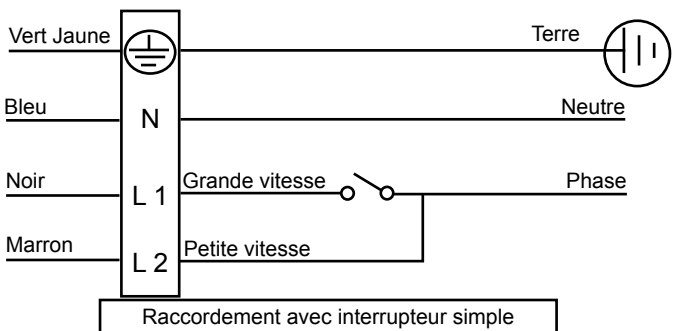
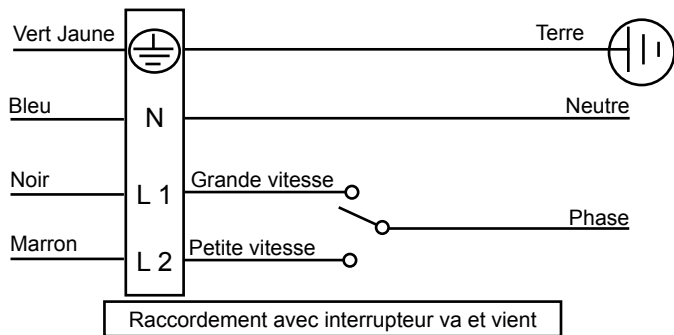
- Raccorder chaque bouche au piquage (éventuellement à régler) qui lui est affecté.
- Raccorder le piquage de rejet à une sortie d'air en toiture ou murale Ø125 mm.
- Un piquage d'extraction ne doit desservir qu'une seule bouche et réciproquement.
- Les gaines doivent correspondre en Ø aux piquages (Ø80 mm et 125 mm).
- Veiller à ce que les conduits suivent des trajets les plus directs possible tout en étant bien tendus, les déviements indispensables ne doivent pas être brusques.
- Eviter les écrasements.
- Veiller à ce que l'étanchéité de tous les raccordements soit assurée.

□ Raccordement électrique

- Couper l'alimentation électrique en s'assurant qu'elle ne puisse être rétablie accidentellement.
- Déverrouiller le capot du boîtier (tourne-vis plat) puis le faire pivoter (sens horaire) pour le désengager.

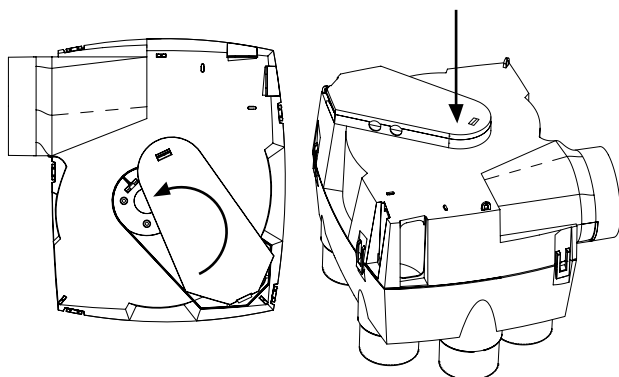


- Réaliser le raccordement au moyen d'un câble électrique souple (4 x 1.5 mm²) passant dans une gaine de protection Ø20 mm. Engager la gaine dans le logement prévu et faire cheminer les fils dans le système d'arrêt de traction (chicanes). Il y a 2 possibilités en fonction du type d'interrupteur utilisé pour le changement de vitesse.



Dans le cas où les fils arrivent par 2 gaines (interrupteur et alimentation séparés), le boîtier est doté d'une 2^{ème} entrée ainsi que d'un 2^{ème} système d'arrêt de traction.

Remonter le capot en suivant la procédure inverse du démontage, le verrouillage se fait par clipage.



4 - CONSEILS

Il faut s'assurer de la libre circulation de l'air dans les locaux, pour cela un détalonnement des portes intérieures de 1 à 2 cm par rapport au sol fini doit être aménagé.

La VMC simple flux autoréglable est conçue pour assurer la ventilation du logement en laissant à l'utilisateur la possibilité de moduler, à son gré, les débits extraits. Concrètement, la VMC comporte 2 vitesses (PV petite vitesse - GV : grande vitesse) qu'il est possible de commander grâce à un interrupteur. Nous conseillons de moduler les débits de la façon suivante :

- GV : vitesse à mettre en oeuvre dès que sont utilisés les équipements des pièces techniques (cuisson, usage des WC, douche, baignoire ...) afin d'évacuer les odeurs, les fumées, l'humidité. Cette vitesse peut également être utilisée si une pollution sensible dans les pièces principales est ressentie (fumée de tabac par exemple ...).
- PV : vitesse utilisée tout le reste du temps.

Cet appareil est équipé d'une protection thermique à réarmement manuel, elle arrête le ventilateur en cas d'échauffement anormal. Le réarmement s'opère en coupant l'alimentation électrique de l'appareil puis en l'enclenchant de nouveau. Le réarmement ne doit avoir lieu qu'après le contrôle d'un professionnel.

5 - ENTRETIEN

L'entretien doit être assuré au moins 1 fois par an par un professionnel (vérification des raccordements électriques, de l'état général, nettoyage ...).

S'assurer pendant l'entretien que l'alimentation du groupe soit coupée et qu'elle ne puisse être rétablie accidentellement.

6 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La directive relative aux DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) impose de les collecter et les valoriser.

Il est de votre responsabilité en tant que détenteur final du produit d'en assurer l'élimination suivant les lois en vigueur. Pour le recyclage de votre appareil, veuillez contacter votre magasin distributeur ou vous adresser auprès de votre commune. Votre geste contribue à préserver l'environnement et la santé humaine en évitant de contaminer le milieu naturel avec des substances dangereuses présentes dans les DEEE.



7 - GARANTIE

- La garantie se limite au seul remplacement des pièces reconnues défectueuses par notre SAV.
- En cas de mauvais fonctionnement, rapporter l'appareil accompagné de sa notice et de son justificatif d'achat au revendeur.
- La garantie ne couvre pas :

- tout dysfonctionnement survenu après un raccordement électrique non conforme à la présente notice,
- l'utilisation anormale de l'appareil,
- les cas où est menée une tentative de réparation hors de notre SAV,
- d'une manière générale, tout dysfonctionnement reconnu comme la conséquence du non respect des consignes de la présente notice.

GARANTIE DE 2 ANS sauf conditions particulières (voir sur l'emballage ou votre distributeur).

FADIS
18 BOURGES

